

Icare-U

Désinfectant pour les mains en bidon de 5 litres

Inscrit à l'OFSP
et RPC

Swiss Made



Eco-Label
IRE / Uf.

Icare-U

Icare-U

Désinfectant de qualité pour les mains

Produit en Suisse

Liquide de désinfection des mains inscrit à l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) ainsi qu'au registre des produits chimiques (RPC)

Il correspond également aux critères de l'Eco-Label IRE / Uf.

Vendu en bidon de 5 litres / CHF 20.00 par litre



Icare-U

FICHE TECHNIQUE

Lotion désinfectante fraîche et rapide, sans aldéhyde destinée à une application sur la peau (p.e. mains) et les petites surfaces (p.e. lunette WC, lavabo...).

Active en 30 secondes sur les virus

grippaux, **coronavirus** (Covid-19) et Influenza, bactéries, mycobactéries et champignons.

S'adresse à tous, s'utilise quotidiennement. ECO-LABEL.



Densité	COV%	pH
0.840	76.0	

Domaine d'utilisation

STERI G est une formulation équilibrée désinfectante destinée à une application fréquente et répétitive sur la peau (principalement les mains). Il s'adresse à tous et peut être utilisé journalièrement.

STERI G est indispensable dans tous les domaines suivants:

- santé publique importante comme hôpitaux, cabinets médicaux, homes, jardins d'enfants, crèches, ...
- industries, laboratoires, cuisines, cantines, restaurants, ...
- collectivités et autres services de l'Etat.

Son activité antimicrobienne a été testée en laboratoires et les résultats obtenus confirment le large spectre d'activité de STERI G.

Mode d'emploi

Dosage conseillé:

1 dose de 3ml de STERI G pur pour une application de désinfection des mains.

Utilisation recommandée:

Manuelle avec la solution pure soit par prélèvement direct du contenant, soit par l'intermédiaire d'un flacon doseur. En raison de son côté inflammable, ne traiter que des surfaces réduites.

Les surfaces traitées doivent rester humides pendant toute la durée d'action.

Etapas préconisées:

Lors de l'application, on prendra soin de l'enduire même sous les ongles, jusqu'aux poignets. Il sèche rapidement et ne nécessite pas de rinçage.

Remarques:

Devant la grande diversité des matériaux, il est conseillé de procéder à un test sur un échantillon ou une zone non-visible si un doute subsiste sur la nature ou la résistance de la surface considérée et ses alentours de même que sur le type de salissure.

FICHE TECHNIQUE

Lotion désinfectante fraîche et rapide, sans aldéhyde destinée à une application sur la peau (p.e. mains) et les petites surfaces (p.e. lunette WC, lavabo...).

Active en 30 secondes sur les virus

grippaux, **coronavirus** (Covid-19) et Influenza, bactéries, mycobactéries et champignons.

S'adresse à tous, s'utilise quotidiennement. ECO-LABEL.



Densité	COV%	pH
0.840	76.0	

Propriétés physico-chimiques

Composition : Alcools Ethylique et Isopropylique, agents hydratant et épaississant, essence parfumée, colorant, eau déminéralisée.

STERI G est à utiliser quotidiennement.

A la concentration de 100% (pur), STERI G est actif sur :

- les bactéries standards qui incluent les Salmonelles, Listéria et Campylobacter (30 secondes de temps de contact)
- les Mycobactéries (60 secondes de temps de contact)
- les levures, Candida (30 secondes de temps de contact)
- les virus grippaux et Influenza (30 secondes de temps de contact)

Préalablement à son utilisation, il est recommandé d'effectuer un nettoyage soigné des mains.

Informations / Homologation / Recyclage

Dangers utilisateurs: Produit inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Irritant sur plaies ouvertes.

Produits biocides destinés à l'hygiène humaine. Autorisation fédérale N° CHZN5833. Substances actives = Ethanol > 70%.

Biodégradabilité : >90% dans les 28 jours - Directives de la CEE sur la biodégradabilité des agents tensio-actifs.

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH): 07 07 04

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Steri G

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Catégorie d'utilisateurs : Utilisateur professionnel & privé

· **Emploi de la substance / de la préparation** Désinfectant pour mains

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· **Producteur:**

Ideal Chimic SA
Route de Saint-Julien 34
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)
SWITZERLAND
service@idealchimic.ch

· **Fournisseur:**

Icare-U SA
Rue de la Gare 17
2020 Bevaix
Switzerland
att-project@artec-time.ch

· **Service chargé des renseignements:**

Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: 022 307 11 80

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 01 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS02

· **Mention d'avertissement** Danger· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225	50-100%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	alcool isopropylique ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥2,5-<10%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire vomir.



Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Etat maladif

Ivresse

· Indications destinées au médecin:

Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une ventilation adéquate.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter le contact avec les yeux.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Danger d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Ne stocker que dans un secteur à l'épreuve des explosions.
Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Le produit est hygroscopique.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64-17-5 éthanol (50-100%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1920 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm
SSc;

67-63-0 alcool isopropylique (≥2,5-<10%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm
B SSc;

· **DNEL**

64-17-5 éthanol

Oral	DNEL, Long terme, Travailleurs	343 mg/kg p.c./jour
	DNEL, Long terme, Consommateurs	87 mg/kg p.c./jour
Dermique	DNEL, Long terme, Travailleurs	343 mg/kg p.c./jour
	DNEL, Long terme, Consommateurs	206 mg/kg p.c./jour
Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	950 mg/m ³
	DNEL, Long terme, Consommateurs	114 mg/m ³
	DNEL, Aiguë, Travailleurs	1.900 mg/m ³
	DNEL, Aiguë, Consommateurs	950 mg/m ³

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

67-63-0 alcool isopropylique (≥2,5-<10%)

BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
	25 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Éviter tout contact avec les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**



En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Filtre A

- **Protection des mains:**
Gants résistant aux solvants
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Bleu
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C
· Point d'éclair	13 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,84 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.

· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	75,24 %
VOCV (CH)	75,24 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles.
- **10.5 Matières/Substances incompatibles:** acides et oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30.000 mg/l (rat)

67-63-0 alcool isopropylique

Oral	LD50	5.045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Peut dégraisser et irriter la peau à l'usage prolongé ou répétitif.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité subaiguë à chronique:** Une exposition répétée provoque des atteintes du système respiratoire.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****64-17-5 éthanol**LC50/96h 8.140 mg/l (*Leuciscus idus*)EC50/72h 6.500 mg/l (*Pseudomonas putida*)EC50/48h 9.268 mg/l (*Daphnia*)**67-63-0 alcool isopropylique**LC50/96h 9.640 mg/l (*Pimephales promelas*)EC50/48h 13.299 mg/l (*Daphnia*)EC10/18h 5.175 mg/l (*Pseudomonas putida*)· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Le produit est facilement biodégradable.

90%/28d

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Une bioaccumulation est peu probable. ($\log Poe < 1$).· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· **Code déchet:**

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)

07 07 04

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU**· **ADR, IMDG, IATA**


UN1170

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR**

1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

· **IMDG**

ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)

· IATA	ETHANOL
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	33
· No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
OFSP : Produit Biocide
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Directive 2012/18/UE - Autorisation fédérale N° CHZN5833**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**

(suite de la page 8)

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)**
- **VOC (CE) 75,24 %**
- **VOCV (CH) 75,24 %**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Restriction de l'utilisation recommandée.**
Catégorie d'utilisateurs : Utilisateur professionnel & privé
Désinfectant pour mains
- **Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit**
- **Contact:**
iCSA
Coo. de Sécurité

022/ 307 11 80

- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOTSE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

CH/FR